

Inter région IDF / OM

Déclaration Liminaire

CSA OM

9 et 10 octobre 2025

« Qu'il fait bon de vivre au soleil... »

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du CSA,

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour exprimer une préoccupation fondamentale concernant les nombreux défis et difficultés spécifiques auxquels font face les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) travaillant dans les territoires ultramarins.

Notre mission est essentielle pour l'avenir de ces jeunes. Or elle se heurte à des réalités territoriales spécifiques qui exigent des réponses adaptées. Les conditions de travail dans les outre-mer — insuffisance d'effectifs, absence ou insuffisance de moyens matériels, précarité des locaux, éloignement géographique, difficultés de mobilité et d'accès aux partenaires — réduisent notre capacité d'intervention et la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes. Nos collègues œuvrant en outre-mer se retrouvent confrontés à des réalités complexes et souvent accablantes qui exacerbent non seulement les conditions de travail, mais également en altère sa qualité. Mais « qu'il fait bon de vivre au soleil... »

Plutôt que de répéter les constats déjà formulés l'an dernier, nous insistons aujourd'hui sur un point central : la question des moyens. Quels moyens supplémentaires l'administration est-elle prête à mobiliser pour les outre-mer ? Comment comptez-vous adapter les normes et les organisations, aujourd'hui calquées sur le modèle hexagonal, aux réalités spécifiques de Mamoudzou, Pointe à Pitre, Saint Denis, Cayenne ?

Pour prendre un exemple, savez-vous nous dire combien de jours par an les professionnels de Mayotte sont empêchés de travailler toutes causes confondues ? Mais n'oublions pas « qu'il fait bon de vivre au soleil... »

Est-il raisonnable d'appliquer les mêmes exigences et les mêmes ressources pour des contextes si différents ?

D'ailleurs où sont les CT placements pour l'ensemble des territoires ultra marins ? Mais n'oublions pas « qu'il fait bon de vivre au soleil... »

Nous souhaitons ainsi rappeler que derrière chaque chiffre se cachent des femmes et des hommes engagés au service des jeunes en difficultés. Les territoires ultra marins méritent une prise en compte réelle de leur spécificité et des actions concrètes loin des promesses. Nous ne pouvons que constater l'intérêt porté à ces territoires, les efforts qui ont y sont fait, et c'est pour cela que nous siégeons chaque année sur cette instance parce qu'il ne fait malheureusement pas que « bon de vivre au soleil... ».

Merci de votre attention.

Le secrétariat régional UNSA SPJJ